

Fabienne Duarte  
12 clos des fourneaux – 45 190 Beaugency

- Les raisons de mon opposition à la construction d'une plateforme logistique par Parcolog :

1) la vue :

- Batiment gigantesque, pas à taille humaine qui ne se verra que trop depuis notre maison et nous bouchera la vue.

2) le bruit, source de stress pour les riverains:

- dû à la circulation des camions sur des axes traversant des zones habitées (route de châteaudun, des clos neufs) et dans l'enceinte de la plateforme (manœuvre, entrée, sortie...)

- Il est prévu une entrée de camions côté ouest, juste à côté de la zone résidentielle.
- 160 camions par jour prévus.

- dû à la plateforme elle-même : chargement/déchargement des palettes sur les étagères, fonctionnement des cellules frigorifiques (7 j/7) très bruyantes et au bruit continu.

- on nous a dit qu'il n'y en aurait pas mais comme il est question d'entreposer de l'alimentaire, pourquoi pas ?
- rien ne certifie non plus l'absence d'activité la nuit.

DEMANDES :

- inscrire l'interdiction d'activité de nuit et de cellules frigorifiques.
- prévoir les quais uniquement du côté sud et est (sans zones pavillonnaires)

- Il est prévu des merlons autour du site pour atténuer le bruit. (voir plan joint)

- Ils ne sont pas présents tout autour du site, notamment sur la partie nord (entre P3 et P4), là où se trouve le clos des fourneaux. Pourquoi ?
- Les données de volume sonore mesuré tiennent-elles compte de ce « trou » ?

DEMANDE : que soit réalisée une mesure entre P3 et P4 concernant le nombre de décibel produit à cet endroit. (les données de mesures fournies sont déjà dans la fourchette haute du niveau légal)

3) la lumière source de trouble du sommeil pour les riverains :

- Des projecteurs puissants allumés toute la nuit sont présents dans toutes les plateformes voisines (Meung et Mer).

- Grosse gêne pour les riverains qui ne peuvent dormir volets ou fenêtres ouvertes l'été.

- Il est obligatoire de placer des minuteurs ou détecteurs de mouvements visant à réduire l'éclairage intempestif ainsi des ampoules LED spéciales pour réduire l'intensité lumineuse.

- Qui vérifie l'application et le respect de ces règles ?
- L'installation de ces procédés sont-ils clairement énoncés dans le cahier des charges du constructeur ?

#### 4) le danger dû à la présence de produits dangereux :

- des produits dangereux seront entreposés. Vu la taille du bâtiment, on peut s'inquiéter du volume de produits dangereux présents.
  - risque d'incendie (un entrepôt en construction dans les côtes d'Armor a pris feu récemment, projetant des débris jusqu'à 150 m – lieu des 1ères habitations pour nous-), d'explosion, de fuite de particules ou de gaz toxiques dans l'air comme dans les nappes phréatiques.
  - Il y a un risque important pour la santé de la population et les habitations de celle-ci.
- Les stocks de ces produits dangereux sont parfois entreposés de manières anarchiques (voir étude de danger) → risque d'incendies ou explosion.
  - Des contrôles drastiques et réguliers sont-ils prévus ?

#### 5) la valeur de nos maisons.

- C'est une grosse inquiétude. La construction de la plateforme entraînera nécessairement une dévaluation non négligeable du prix de nos maisons.
  - C'est notre patrimoine, chèrement acquis dont nous finissons juste de rembourser l'emprunt, que nous souhaitons transmettre à nos enfants. Nos maisons seront vendues au rabais et certains se retrouveront sûrement en difficulté financière.
  - En autorisant la construction du bâtiment, la mairie sacrifie le patrimoine de dizaines de foyers pour d'hypothétiques emplois (on sait tous qu'il y en aura peu, s'il y en a car les entrepôts voisins sont vides et ne trouvent pas de main d'oeuvre. Voir Mer et Meung sur Loire)
- A l'achat du terrain, en 2005, la mairie nous avait affirmé que seuls des bâtiments de petite taille et de faible hauteur (12 m max) pouvaient voir le jour. (mensonge)
- La modification du PLU a été faite en catimini, sans information claire et illisible pour qui ne connaît pas le domaine (comme une astérisque en bas d'un contrat d'assurance).

DEMANDE : Est-il prévu un dédommagement prévu par Parcolog pour ce préjudice immobilier subi ?

#### 6) le climat :

- Ce projet ne sera pas sans conséquence écologique :
  - Bétonisation : chaleur se réverbère, risque accru d'inondations des eaux qui s'écoulent mal et n'entrent pas dans le sol
  - rejet de particules dans l'atmosphère près des habitations : chauffage, camions...
  - autant de terres agricoles qui ne nous nourriront plus.
  - une aberration à l'heure où le domaine du transport routier est condamné à court terme de part la raréfaction de l'énergie fossile.
  - complètement contraire aux recommandations émises par le GIEC et au rapport de la MRAE.

→ ce projet encourage l'entreposage de produits venus de loin au détriment de productions françaises et locales.

### 7) l'aménagement routier :

- les routes et installations actuelles ne permettent pas un tel flux quotidien de camions.

→ routes étroites, ronds-points serrés, pont trop étroit et probablement pas prévu pour des croisements réguliers de camions quotidiens.

→ Qui paiera l'installation de structures adaptées (rond-point, pont) et la réfection régulière des routes abîmées par tant de passage ?

→ axe Baule-Beaugency déjà saturé. Il sera embouteillé sans cesse.

→ risque d'accidents élevés.

→ le tourisme qui fait actuellement vivre Beaugency sera impacté par cette saturation des axes. (les gens contourneront Beaugency par le sud de la Loire pour se rendre directement à Blois ou à Chambord)